VILLE DE QUIMPER

DOSSIER DE PRESSE
TEULIAD KELAOUIÑ
Vendredi 3 mai 2019

Maisons fleuries : les habitants et la collectivité participent à l'embellissement de la ville !

CONTACT PRESSE
DAREMPRED
KELAOUIÑ

CABINET /
COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KÊR HA TOLPAD-
KERIOÙ
CS 26004
29107
QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

presse@quimper.bzh

PLUS D'INFOS
www.quimper.bzh

VilledeQuimper
@VilledeQuimper

Maisons fleuries : les habitants et la collectivité participent à l'embellissement de la ville !

Quimper offre un cadre de vie exceptionnel, soigneusement mis en valeur par le service des espaces verts de la Ville. Pour partager leur savoir-faire, mais aussi inciter les habitants à participer à l'embellissement de la cité, le concours communal des maisons fleuries valorise et récompense, chaque année, les actions menées par les particuliers en faveur du fleurissement de notre cadre de vie.

Le concours des maisons fleuries, les quimpérois embellissent la Ville !

Chaque année, le concours des maisons fleuries récompense les habitants qui participent à embellir et rendre accueillante la ville. Il est ouvert à tous, y compris les quimpérois qui n'ont qu'un simple balcon fleuri. Les inscriptions sont gratuites et se font **jusqu'au mardi 28 mai 2019** auprès du service des espaces verts au 02 98 98 88 87 ou par mail espaces.verts@quimper.bzh

Début juin, deux jurys communaux procéderont à la visite des jardins. Chaque jury sera composé d'un élu de la ville de Quimper, d'un membre de la Société d'Horticulture de Quimper, d'un membre de l'association « Les Mains vertes » et d'un technicien du service des espaces verts de la ville de Quimper. La remise des prix se déroulera début **octobre à l'Hôtel de Ville**.

Les habitants sont invités à s'inscrire dans les catégories suivantes :

- **Catégorie 1** : Etablissements accueillant la clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés, équipements touristiques, commerces et services…).
- **Catégorie 2** : Balcons, terrasses, fenêtres très visibles de la rue.
- **Catégorie 3** : Espaces jardinés privés très visibles de la rue (jardins, talus, murs…).
- **Catégorie 4** : Espaces jardinés publics créant du lien social (écoles, incroyables comestibles, embellissons la ville, maisons de retraite, jardins familiaux, petits patrimoines).
- **Catégorie 5** : Espaces jardinés privés non visibles de la rue (jardin, exploitation agricole).

Un palmarès sera ensuite établi pour chacune des catégories.

Les critères d'appréciation

L'agencement des espaces, la qualité (plus que la quantité) des plantes, les associations végétales sont des critères importants. Les efforts faits en faveur de l'environnement le sont également : un choix varié de végétaux et de plantes adaptées, la gestion de l'eau, la mise en place de techniques alternatives sont notamment évalués.

Ainsi, le jury communal cherchera à apprécier les efforts d'embellissement du cadre de vie des habitants en tenant compte de la date de passage et des conditions climatiques. Le jury n'est pas autorisé à pénétrer dans les propriétés, il jugera ce qui est visible depuis la voie publique, **sauf pour la catégorie 5.**

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- **Composition et associations végétales :** harmonie d'ensemble, choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.
- **Couleurs et formes :** équilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces.
- **Pérennité des compositions :** recherche de l'intérêt décoratif toute l'année, harmonie entre arbres, arbustes, plantes vivaces et fleurs annuelles.
- **Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine :** allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières…
- **Mise en place de techniques alternatives :** gestion raisonnée de l'eau, gestion des plantes adventices et des déchets.

Plus d'informations :
Service des espaces verts
Tél. : 02 98 98 88 87
espaces.verts@quimper.bzh